



Du Conseil Municipal

Séance du 14 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Convocation adressée le 10/04/2025
Affichée le 10/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze du mois d'avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Benoît BROUCARET, Christine CHEVERRY PALUAT, Alain ÇUBURU, Mikael DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Marie JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Sébastien LASSEGUETTE, Pierre OLÇOMENDY, Jorge RAMIREZ, Christophe SAINT-PIERRE, Fabienne SALLABERRY, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents ou excusés : Vanessa BEAU (procuration à Mikael DACHARY), Fabienne ETCHEGARAY, Véronique SANCHEZ,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Sylvie DUBREUIL ELISSALDE

DCM 15 : Subvention aux associations

Mme Maria JULLIAN Adjointe à « Vie associative – Sport – Culture » propose au Conseil Municipal de définir les modalités de versement de la subvention aux associations figurantes sur le budget :

30% de la subvention devra être utilisée chez les commerçants de la Commune, selon les modalités suivantes :

- Un premier acompte de 70% sera versé sur le compte de l'association après le vote du budget
- Les 30% restants seront réglés, en totalité ou en partie en fonction des achats effectivement réalisés, sur présentation des factures acquittées par les commerçants de Briscous. Les factures pourront être présentées en une ou plusieurs fois en respectant chaque année, la date limite du 30 novembre.
- Aucun dépôt de factures ne pourra intervenir au-delà de cette date.

Se verront verser l'intégralité de la subvention allouée après le vote du budget :

- Association culturelle Bixintxo
- Euskaltzaindia Académie langue basque
- Gure Irratia
- Editions basque Herria
- Secours catholique
- Banque alimentaire
- Les restos du cœur
- Bidekoekin/Solidarité migrants
- SOS Laborari
- Arrapitz développement agricole local
- Lurzaindia
- Hemen Elkarte
- Izpindar

- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les modalités de versement proposées.

Les crédits correspondants sont prévus au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,
Pascal JOCOU